



Motion de soutien à la FGTB et la CSC

L'accord inter-professionnel

Votée le 27.03.2021

1) CONTEXTE ET C'EST QUOI L'AIP ?

L'AIP, ou l'accord inter-professionnel, est un accord passé entre les employeurs et les syndicats concernant l'augmentation des salaires sur les deux prochaines années à venir. Il découle de la loi de 1996 sur la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cet accord passé au sein du groupe des 10, réunissant les fédérations patronales et les syndicats, concerne les travailleurs·euse·s du secteur privé et certain·e·s travailleur·euse·s du secteur public. Suite à plusieurs réunions, l'augmentation des salaires serait de +0,4% pour ces deux prochaines années. Cela représente une augmentation de 6€ à 9€ par mois. Il est important de noter que lorsque que l'AIP est finalisé, les entreprises ne pourront augmenter les salaires au-delà de +0,4%. Cette proposition de pourcentage provient en réalité du Conseil central de l'économie qui calcule la marge salariale en fonction de critère fixé par la loi de 1996. Ensuite, le groupe des 10 négocie pour arriver à un accord sur cette base.

Les syndicats considérant un tel taux d'augmentation comme une gifle donnée aux travailleur·euse·s qui ont continué à faire tourner le pays en cette période de crise, n'ont pas accepté la marge proposée par le banc patronal. Au bout de 30 jours de négociation, il revient au gouvernement fédéral de reprendre la main afin de trancher et arriver à un accord.

Les syndicats considèrent la loi de 96 dépassée et souhaitent que la marge salariale qui y est prévue soit indicative, afin de leur permettre de négocier au niveau des entreprises. Cette demande découle du constat que certains secteurs ont fait énormément de bénéfices tandis que d'autres se sont écroulés. Les marges de négociation ne peuvent donc être les mêmes pour toutes les entreprises.^{1 2}

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux secteurs sont à l'arrêt. En revanche, ce n'est pas le cas des magasins dit essentiels, des usines de voiture ou métallurgiques, des firmes pharmaceutiques ou encore des banques. Ces secteurs, qui ont parfois fait des bénéfices importants, pourraient augmenter les salaires des travailleur·euse·s de bien plus que +0,4%.³

Il serait donc juste que les travailleur·euse·s puissent voir leur salaire augmenter puisqu'ils ont travaillé d'arrache-pied durant toute cette crise sanitaire.

¹ https://www.fgtb.be/documents/20702/412425/Gazette_salaires.pdf/8215b2e8-509c-41f9-8f12-81c909d1aee3

² <https://plus.lesoir.be/360954/article/2021-03-16/accord-interprofessionnel-le-gouvernement-un-mois-pour-desamorcerune-bombe>

³ A titre d'exemple, Delhaize a enregistré un bénéfice de 693 millions € contre 334 millions € l'année dernière. Le groupe a donc décidé d'augmenter leur dividende pour pouvoir verser plus de leur bénéfice à leurs actionnaires mais aucune augmentation n'a été prévue pour les salariés.

Cf. https://trends.levif.be/economie/entreprises/delhaize-double-son-benefice-net-au-deuxieme-trimestre/article-news-1317143.html?cookie_check=1616069328#:~:text=Le%20groupe%20a%20enregistr%C3%A9%20un,Ahold%20Delhaize%20dans%20un%20communiqu%C3%A9.

2) LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS

Les syndicats demandent un accord salarial avec une marge indicative, et non obligatoire comme elle l'est actuellement, pour négocier une augmentation du salaire minimum et des bas salaires.

Ils revendiquent donc la modification de la loi de 96 qu'ils considèrent dépassée et injuste. En effet, cette loi impose un carcan restrictif aux négociateurs des secteurs et des entreprises. Cela empêche les syndicats de négocier en fonction des bénéfices que chaque entreprise a engrangé.

3) POURQUOI LA FEF SOUTIENT CE MOUVEMENT ?

Il y a trois raisons pour lesquelles nous souhaitons apporter notre soutien aux syndicats. D'abord, parce que nous considérons qu'il est essentiel de pouvoir créer une solidarité entre le mouvement étudiant et le mouvement des travailleur·euse·s. Ensuite, parce que les choix qui vont être posés, aujourd'hui, nous concernent tou·te·s puisqu'un jour nous serons aussi les travailleur·euse·s. Et enfin, car cela va directement impacter les étudiant·e·s qui bénéficient de la solidarité familiale pour payer leurs études.

Le premier point nous semble le plus important. La FEF doit pouvoir s'allier avec les différentes organisations qui se battent pour un monde plus juste, plus solidaire et plus équitable. Tout comme nous pensons que l'unité du mouvement étudiant permettra de gagner des droits étudiants, nous pensons que l'unité du mouvement social permettra d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des composantes de notre société. Par ailleurs, lorsque nous sommes face à une injustice, nous devons exprimer notre solidarité et nous battre ensemble. Aujourd'hui, il est simplement injuste que des travailleur·euse·s se retrouvent dans des conditions de précarité aussi grandes.

Ensuite, les étudiant·e·s s'inséreront à terme dans le milieu du travail. Lorsque nous nous engageons à soutenir les syndicats, nous contribuons à améliorer la condition future de nos étudiant·e·s.

Enfin, depuis plusieurs années, la FEF lutte contre la précarité étudiante. Nous pensons que l'enseignement doit être gratuit, public, de qualité, accessible à tout·e·s. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'augmentation des salaires permet aux étudiant·e·s qui bénéficient de la solidarité familiale pour payer leurs études de pouvoir encore en bénéficier, mais également de renflouer les caisses de l'état et donc de refinancer les services publics et les services à la collectivité.

Apporter notre solidarité aux syndicats, c'est se battre pour une société plus juste, plus équitable et plus solidaire.